



**Communiqué de presse**  
Paris, le 4 septembre 2020

## **Plan de relance : un maigre tribut pour l'aménagement**

Les aménageurs saluent un plan de relance financier dont l'application reste à préciser.

Néanmoins, au moment où les crises se succèdent en cascade et montrent le besoin d'une vision d'aménagement et de projets structurants et transversaux, il est urgent d'engager cette vision et de libérer les énergies du tissu entrepreneurial dans les territoires.

650 millions d'euros dédiés à la création d'un fond de recyclage des friches (300M€) en ORT ou PPA et à des incitations pour optimiser le foncier disponible (350M€), c'est pour l'aménagement 10 fois moins que les 7 milliards consacrés à la rénovation énergétique ! Aucun chiffre pour la construction, il faudra attendre le PLF pour connaître les mesures de soutien à la primo-accession, évincée du marché.

Aucune piste de mesures réglementaires ou législatives pour simplifier ou accélérer les procédures, faudra-t-il attendre le projet de loi 3D annoncé à l'automne 2020 ?

*« J'observe avec satisfaction la volonté du Gouvernement d'intervenir pour équilibrer les bilans économiques de nos opérations, souvent déficitaires lorsqu'il faut reconvertir une friche, mais je reste quand même dubitatif et je ne suis pas persuadé que la relance sera au rendez-vous », déclare François RIEUSSEC, Président de l'UNAM. « En tout cas, pas celle de l'aménagement opérationnel, qui devait pourtant préfigurer l'avenir de nos territoires à l'horizon 2022 ».*

### **A propos de l'UNAM**

L'UNAM (Union Nationale des Aménageurs) réunit 300 professionnels de l'aménagement foncier sur tout le territoire national (bourgs-centres, villes moyennes, métropoles). Les aménageurs de l'UNAM interviennent sur tous types d'opérations qui visent : la réalisation de quartiers d'habitat mêlant logements individuels et collectifs, privés et sociaux, proposés à la vente ou à la location ; l'implantation de nouveaux commerces de proximité ; le financement et la réalisation de services et d'équipements publics ; la création de zones logistiques ou d'activités ; la reconversion de friches militaires, industrielles ou commerciales ; le « réaménagement » de l'existant (dents creuses, entrées de ville, quartiers à restructurer). Toujours en lien avec les élus locaux des territoires, les aménageurs œuvrent à l'articulation des politiques publiques au plus près des dynamiques locales, économiques, sociales ou environnementales.

Plus d'informations sur : <https://www.unam-territoires.fr/>

### **CONTACTS PRESSE :**

**Esteban MAYAN TORRES**

01 41 34 20 20

[emayantorres@hopsotchcapital.fr](mailto:emayantorres@hopsotchcapital.fr)

**Marie GUERIN**

06 03 48 83 09

[mguerin@hopsotchcapital.fr](mailto:mguerin@hopsotchcapital.fr)